

Charte et Conditions générales de vente

Les présentes ont été mises à jour le 27 février 2025

Elles s'appliquent aux relations contractuelles entre :

HYPNO-UP, SARL à associé unique au capital de 500,00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 852 695 212, dont le siège social est situé 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris Téléphone : 0681037572 / Email : info@vincentleclerc.info

Assurance de responsabilité Professionnelle : Lloyd's Insurance Company S.A. par l'intermédiaire de Créalinks (via +Simple), contrat numéro SRCBE00579, période de validité du 02/04/2024 au 01/04/2025

Ci-après désigné « Le Professionnel »

Et

Tout client des prestations de services du Professionnel telles que précisées aux termes des présentes.

Merci de prendre connaissance des présentes avant votre première séance.

Article 1 - Présentation du Professionnel

Le Professionnel est hypnothérapeute, formé(e) par l'école de Psychothérapie Psynapse de Paris qui est agréé par le SUP-H (Syndicat Unitaire des Professionnels de l'Hypnose).

Le Professionnel a obtenu le diplôme de Praticien en hypnose Éricksonnienne et Hypnose enfant en 2018.

Le Professionnel est également certifié(e) en tant que Praticien Coach professionnel par Coach Académie.

Je suis soumis(e) au code de déontologie du SUP-H (Syndicat Unitaire des Professionnels de l'Hypnose), dont vous pouvez accéder à sa lecture ici : [<https://sup-h.org/charte-de-deontologie/>]

Méthodes d'accompagnement

J'accompagne mes clients en présentiel, en visio ou par téléphone, à travers des séances individuelles adaptées à leurs besoins spécifiques. Mes services d'hypnothérapie sont destinés aux enfants à partir de 5 ans et aux adultes souhaitant améliorer leur bien-être, gérer leur stress, surmonter des blocages émotionnels, développer leur confiance en soi, ou accompagner un changement positif dans leur vie.

Je propose également des services de coaching personnel et professionnel pour accompagner les personnes dans l'atteinte de leurs objectifs et le développement de leur potentiel.

Contre-indications

L'hypnose ne convient pas :

- Aux personnes souffrant de troubles psychiatriques graves non stabilisés
- Aux personnes souffrant de psychoses, schizophrénie, hallucinations chroniques
- Aux personnes en état de crise (bouffées délirantes aiguës, psychose puerpérale)
- Aux personnes souffrant de troubles bipolaires non stabilisés
- Aux personnes présentant des tendances suicidaires
- Aux personnes sous l'influence d'alcool ou de narcotiques
- Aux personnes souffrant de troubles dissociatifs graves

Je refuse également d'accompagner des personnes sous l'influence d'alcool ou de substances narcotiques au moment de la séance.

En cas de doute sur votre état de santé ou si vous suivez un traitement médical, veuillez consulter votre médecin avant d'entreprendre des séances d'hypnose.

Prendre RDV

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 0681037572, par email à info@vincentleclerc.info, ou directement sur le site internet www.hypno-up.com via le formulaire de prise de rendez-vous.

**LA PRISE DE RDV IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES
CONDITIONS GENERALES DE VENTE.**

Article 2 - Conditions d'annulation

Lorsque le Professionnel inscrit une séance dans son agenda, il vous réserve un temps au cours duquel il est entièrement à votre écoute. Si vous annulez une séance au dernier moment, il ne peut disposer de ce temps pour recevoir une autre personne. C'est pourquoi et sous réserve de l'exercice de votre droit de rétractation tel que prévu à l'article 6 ci-après, toute séance non annulée 72 heures à l'avance est due.

Réciproquement, si, pour quelque raison que ce soit, le Professionnel ne pouvait être présent à une séance, il vous devrait une séance gratuite.

Article 3 - Tarifs et modes de paiement

Le prix des prestations est fixé comme suit :

- Séance d'hypnose individuelle : 80 euros TTC
- Coaching individuel : 100 euros TTC
- Forfait 5 séances d'hypnose : 350 euros TTC
- Forfait 3 séances de coaching : 270 euros TTC

Le paiement sera effectué par carte bancaire, virement bancaire ou espèces.

Le Professionnel établira une facture correspondant aux sommes dues.

Lorsqu'un échéancier a été convenu entre le Professionnel et le client, le Professionnel se réserve le droit de suspendre l'exécution de sa prestation jusqu'à réception du complet paiement de l'échéance concernée. En cas de non-respect de l'échéance, des intérêts de retard pourront être facturés à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Article 4 - Responsabilité

Bien que le Professionnel mette tout en œuvre pour fournir un accompagnement de qualité, son obligation se limite à une obligation de moyens. Le Client reconnaît ainsi que le Professionnel ne saurait garantir qu'un résultat ou un avantage particulier sera obtenu à l'issue de la Prestation.

LES SERVICES FOURNIS PAR HYPNO-UP NE DOIVENT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER AUX CONSEILS ET CONSULTATIONS D'UN PROFESSIONNEL QUALIFIE EN MATIERE MEDICALE. L'ACHAT DES SERVICES AUPRES DE HYPNO-UP NE DOIT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER A DES TRAITEMENTS MEDICAUX OU PARAMEDICAUX PRESCRITS PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE. SI VOUS ETES SUIVI PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE, NOUS VOUS RECOMMANDONS FORTEMENT D'AVERTIR CE PROFESSIONNEL AVANT DE RECOURIR A NOS SERVICES.

Article 5 - Confidentialité

Ce qui est dit en séance est couvert du sceau de la confidentialité absolue. Le Professionnel peut toutefois se considérer délivré de ce secret si le client ou des tiers sont en danger, dans les limites fixées par la loi. En particulier, cet engagement de confidentialité ne s'applique pas dans les cas suivants :

- lorsque la loi, le règlement ou toute autre injonction juridictionnelle ou administrative contraindrait le Professionnel à révéler des Informations Confidentielles ; ou
- lorsque les Informations Confidentielles sont dans le domaine public, sous réserve qu'elles ne soient pas devenues publiques du fait du Professionnel, en raison d'une violation légale, réglementaire ou contractuelle ; ou
- lorsque le Client a préalablement autorisé le Professionnel, par écrit, à en disposer librement.

Le Professionnel peut être amené à traiter des données personnelles du Client et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent au regard de la réglementation générale de la protection des données personnelles « RGPD ». Dans le cas d'un transfert nécessaire auprès d'un tiers (sous-traitant, prestataire de services, etc.), le Professionnel s'assure de la réciprocité du traitement des données, auquel cas, le Professionnel informera le Client au préalable pour recueillir son consentement.

Le traitement des données personnelles est détaillé dans la politique de confidentialité publiée sur le site internet www.hypno-up.com garantissant au Client la transparence et la sécurité du traitement.

Article 6 - Droit de rétractation

Les stipulations du présent article ne valent qu'en ce qui concerne le client particulier soumis aux dispositions du Code de la consommation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze (14) jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer le Professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. La demande de rétractation devra se faire par mail à l'adresse suivante info@vincentleclerc.info. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation.

Toute rétractation notifiée dans le délai de quatorze (14) jours donnera lieu à un remboursement par le Professionnel de tous les paiements reçus, au plus tard trente (30) jours à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation.

Article 7 - Les engagements du Professionnel

Le Professionnel s'engage à :

- la confidentialité des échanges avec le client, sous réserve des exceptions prévues par la loi et précédemment énoncées.
- accueillir le client en toute bienveillance.
- être à l'écoute du client et lui offrir un espace dédié pour échanger et pouvoir le servir au mieux.
- adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle.
- continuer à me former et à être supervisé par mes pairs.

- référer le client à un médecin ou autre un professionnel de santé dans le cas où il considère que les attentes du client relèvent du secteur médical.
- ne jamais encourager le client à arrêter ses traitements médicaux en cours.

En plus de ces engagements, le Professionnel respecte la charte de déontologie du SUP-H qui comprend notamment :

- Le respect de la dignité et des droits de la personne
- La non-discrimination
- Le maintien de compétences à jour par une formation continue
- Le respect du secret professionnel
- L'obligation d'informer le client sur les techniques utilisées
- L'obtention du consentement éclairé du client
- L'obligation de moyens sans garantie de résultat
- La protection des personnes vulnérables
- L'interdiction formelle d'utiliser l'hypnose à des fins diagnostiques ou de traitement médical
- Le refus de prendre en charge des pathologies relevant du domaine médical sans avis médical

Article 8 - Les engagements du client

Le client s'engage à :

- être à l'heure pour ses séances.
- venir avec un esprit ouvert et bienveillant.
- ne pas être irrespectueux.
- rester responsable de ses actes et paroles.
- informer le Professionnel dans le cas où le client ne souhaite pas continuer les séances.
- informer le Professionnel de tout traitement médical en cours ou changement dans son état de santé
- consulter un médecin en cas de symptômes de maladie

Le client a toute liberté de choisir librement sa méthode d'accompagnement et son professionnel, et de modifier ce choix s'il l'estime nécessaire.

Article 9 - Réclamations et règlement amiable des litiges

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un Professionnel.* ».

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à

savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Le Client est également informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiations sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.

Notre service de médiation est : MEDIATION-NET CONSO (<https://www.mediation-net-consommation.com>)

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter à : info@vincentleclerc.info.

Article 10 - Loi applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat et les obligations qui en découlent sont soumis à la loi française.

En cas de litige, les juridictions françaises seront compétentes.

Lettre d'informations clients

Votre professionnel de l'hypnose et des thérapies brèves vous accompagne vers le mieux-être et le bien-être. Il ne fait pas partie du corps médical. Il ne peut intervenir dans vos prescriptions médicales ni réaliser aucun acte médical. En cas de symptômes de maladie, consultez un médecin.

Je soussigné(e) NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : ADRESSE :

en ma qualité de client, ou de représentant légal ou tuteur de : NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : ADRESSE :

- déclare avoir été parfaitement informé par Vincent LECLERC, votre fonction (hypnothérapeute) que : 1/ dans le cas où je souffre de certaines pathologies, médicalement diagnostiquées, l'hypnothérapie à visée de bien-être n'est adaptée pour m'apporter du mieux être que si mon état est stabilisé et généralement dans un cadre pluridisciplinaire : je dois avoir préalablement consulté mon médecin psychiatre afin qu'il puisse évaluer la pertinence du recours à des séances d'hypnothérapie à visée de bien-être et le cas échéant me rédiger une prescription médicale. Les pathologies concernées sont : Psychoses (schizophrénies, psychoses hallucinatoires chroniques, bouffées délirantes aiguës, psychose puerpérale...), États limites, TOC sévères, Troubles Bipolaires, Dépression grave, Mélancolie, Troubles sévères du comportement liés notamment aux addictions aux produits (alcool, drogues dures, médicaments...), aux addictions comportementales et aux troubles du comportement alimentaire, Troubles Dissociatifs de l'Identité,

dysphorie de genre. En cas de risques suicidaires, je dois consulter immédiatement et uniquement les services d'urgences psychiatriques ou un médecin.

2/ que si un traitement médical m'a été prescrit, je dois poursuivre ce traitement en informant le médecin qui me l'a prescrit que j'envisage de suivre une hypnothérapie, afin que ce médecin puisse donner son avis sur le recours à l'état d'hypnose au cours de l'accompagnement et éventuellement modifier le traitement.

3/ des conditions tarifaires des séances des conditions générales de vente dans leur ensemble et du fait que l'accompagnement est soumis à une obligation de moyens de la part du professionnel et non de résultat

4/ de mes droits concernant la protection de mes données personnelles et conformément au Règlement Général sur la Protection Des Données, je dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données du droit de saisir la CNIL sur la protection de vos données personnelles.

J'ai compris l'ensemble des informations qui m'ont été délivrées et j'ai pu poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension. J'ai compris les réponses qui m'ont été apportées.

Je n'ai pas été contraint, ni influencé pour décider de suivre les séances d'accompagnement en hypnothérapie à visée de bien-être. Je m'estime suffisamment éclairé(e) pour prendre une décision en toute connaissance de cause et choisis de réaliser un accompagnement en hypnothérapie à visée de bien-être.

Je suis informé(e) qu'à tout moment je peux interrompre la séance ou le suivi des séances.

Fait à : le :/...../..... Signature :